



Erreur sur compromis de vente

Par **Marcvd**, le **31/10/2010** à **09:30**

Bonjour,

Nous venons de signer un compromis de vente avec une agence pour l'achat d'une maison. Sur le compromis, il est écrit dans la partie désignation du bien :
Une maison à vocation d'habitation..... le tout sur un terrain de 1065m² cadastré AK N° ABC et DEF.

Or, après renseignement auprès du cadastre, il s'avère que le terrain ne fait pas 1065m² mais 883m² et que les N° de parcelles sont :
AK ABC et AK GHIJ.

L'erreur est donc de 17%.
+ Une erreur sur le n° de Parcelle.
Quel en sont les conséquences ?

Pouvons nous demander une réduction du prix ? à quel moment ?

Merci

Par **loe**, le **31/10/2010** à **18:00**

bonjour,

le terrain est-il borné ?

Par **Marcvd**, le **01/11/2010** à **09:58**

Non, il ne l'est pas.